

Accompagnement et développement des connaissances à la prise de poste d'animateur de relais petite enfance

En présentiel et à distance

Mis à jour le 20 septembre 2022

Contacts :

Référent handicap : Sandra ONYSZKO – 06.63.23.83.23

Référent administratif : Marie-Laure CHOISIER – 05.62.09.07.27

Public :

Animateurs de RPE en poste ou animateurs débutants, responsable des animateurs RPE.

Pré-requis :

Aucun.

Objectif :

L'objectif est d'avoir connaissance de sa posture professionnelle, accéder à la maîtrise du métier d'assistant maternel dans ses droits, devoirs et ses obligations légales vis-à-vis de son ou ses employeurs émanant du champ du particulier. Sensibilisation à la médiation.

Compétences visées :

Posture adaptée au poste. Améliorer les connaissances sur le statut des assistants maternels pour les professionnels occupant le poste d'animateur de relais petite enfance et en complément des diplômes recommandés pour exercer leurs missions.

Aptitudes :

Maîtriser la convention collective des assistants maternels, savoir transmettre les informations vers les familles et professionnels assistants maternels, organiser des ateliers vers les familles et les professionnels en collaboration avec ces derniers.

Moyens et support pédagogiques :

Référentiel Cnaf, convention collective nationale des particuliers et emploi à domicile du 15 mars 2021 (commentée par nos soins), loi Asap, documentation Ufnafaam, articles sur la posture, vidéos, power point.

Modalités d'évaluation :

Situations, échanges avec questions et réponses. Une évaluation finale est effectuée par le biais d'un QCM.

Lieu : sur site, à Paris ou en région selon la demande.

Durée : 3 journées de 6 heures soit 18 heures.

Délai et modalités d'accès :

Un entretien téléphonique est effectué en amont pour proposer une formation adaptée. A compter du retour du devis signé, le délai moyen pour accéder au 1er jour de formation est entre 1 et 6 mois.

Coût de la formation hors frais :

2 700 euros

Profil de votre formateur :

Formateur spécialisé sur le statut des assistants maternels agréés, médiateur.

Accessibilité :

En cas de situation d'handicap, une étude sera effectuée pour proposer une formation adaptée. Une salle de formation adaptée sera mise à disposition si nécessaire.

Programme :

Introduction : Lecture du référentiel d'animateur de relais de la Cnaf
Mesurer sa fonction et les objectifs souhaités

JOUR 1 : CONNAITRE LE METIER D'ASSISTANT MATERNEL (6 heures)

Evaluer les situations et les différentes relations.

Lecture attentive de la convention collective en vigueur (mis à jour au 1^{er} janvier 2022)

Comprendre la spécificité de la profession

Son statut particulier et les textes qui l'entourent : loi, convention collective.

Le cadre de mon contrat - Etablir un contrat de travail

L'engagement réciproque, la période d'essai, la maladie de l'enfant, les jours fériés, la durée de travail

JOUR 2 : LA CONVENTION COLLECTIVE (Entrée en vigueur au 1er janvier 2022) (6 heures)

La mensualisation

Comprendre la mensualisation basée sur 52 semaines et celle basée sur 46 semaines et moins.

Les congés payés et les absences

Maîtriser le calcul des congés de la mensualisation basée sur 52 semaines ou 46 semaines et moins.

Analyser les textes principaux de la CCN et savoir en discuter avec les assistants maternels

La déclaration et le bulletin de salaire

Informar les assistants maternels du fonctionnement déclaratif et des outils à leur disposition.

La rupture du contrat de travail

Responsabilités et assurances

A quoi sert une assurance ? Quelles responsabilités ? Et quelles obligations ?

Autorité parentale et obligation de discrétion

JOUR 3 : POSTURE PROFESSIONNELLE (6 heures)

Référentiel d'animateur de relais de la Cnaf

Analyser la circulaire Cnaf et la mission de tiers dans sa fonction de transmission.

Appréhender ses actions dans un objectif de professionnalisation.

S'adapter en situant sa mission.

Repérer les enjeux de professionnalisation des salariés lors de la transmission juridique.

Le positionnement de l'animateur RPE

Qu'attend-t-on de l'animateur RPE ?

Renvoyer la responsabilité aux acteurs concernés.

Quels sont les acteurs en face ? Côté salarié et côté employeur

Donner une information générale

Débuter un entretien et le terminer.

Les questions liées au contrat de travail

On s'adapte, pourquoi ? Comment ?

Sensibiliser à la médiation